

CFAP Ecole Supérieure de Santé  
60 Rue de Narvik  
07500 Guilherand Granges

PROGRAMME DE  
FORMATION

Thème : Formation complète pour la délivrance sans ordonnance, après réalisation de  
De TROD, d'antibiotiques dans le traitement de la cystite.

1 -OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION :

Le Ministère du travail, de la santé et des solidarités a publié le 18 juin 2024 : L'Arrêté du 17 juin 2024 fixant les modalités de délivrance de médicaments sans ordonnance après la réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique, les modalités de formation spécifique des pharmaciens d'officine en la matière et précisant les conditions de recours à une ordonnance de dispensation conditionnelle.

Cet arrêté permet la prescription d'antibiotique par le pharmacien suite à un TROD Cystite positif selon des critères et des étapes complexes et indispensables à suivre.

L'ensemble de la démarche est détaillé dans cette formation, l'objectif étant de prendre en charge le plus efficacement possible les cystites tout en luttant contre l'antibiorésistance en ayant un usage raisonné des antibiotiques.

2- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A la fin de la formation, le pharmacien sera capable de,

- De connaître l'ensemble des exigences réglementaires de l'arrêté.
- De connaître les recommandations de l'HAS en matière d'antibiothérapie dans le traitement de la cystite.
- De maîtriser les logigrammes 3 et 4.
- De connaître les facteurs d'exclusion d'urgence.
- De connaître les autres facteurs d'exclusion.
- De connaître les signes de gravité.
- De savoir identifier les situations nécessitant une orientation vers un médecin
- De maîtriser parfaitement la réalisation et la traçabilité du TROD Cystite
- De savoir lire le résultat et interpréter celui-ci pour orienter la patiente vers un médecin le cas échéant.
- De connaître parfaitement les antibiotiques que le pharmacien peut prescrire

- De connaître les questions à poser pour rechercher d'éventuelles allergies.
- De connaître les questions à poser pour rechercher des contre-indications
- De connaître les conseils nécessaires à transmettre lors de la délivrance.
- De savoir gérer un résultat de TROD Cystite négatif

### 3- PUBLIC VISE :

Cette formation s'adresse aux pharmaciens adjoints et titulaires souhaitant pouvoir prescrire des antibiotiques suite à un TROD Cystite positif en respectant tous les attendus du décret du 18 juin 2024 et n'ayant suivi aucune formation TROD Cystite

### 4-LES PREREQUIS :

Les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de pharmacien (vérification par nos soins sur le site de l'ordre des pharmaciens)

**Un prérequis est exigé :** ne peuvent pas s'inscrire les pharmaciens d'officine ayant déjà validé la formation au titre de l'arrêté du 9 mars 2023 (protocole de coopération pour la prise en charge de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles dans le cadre de l'exercice en structure coordonnée) ou au titre des arrêtés du 18 février 2021 et du 14 septembre 2023 (expérimentation Osys), ni les pharmaciens d'officine ayant déjà validé la partie TROD au titre de l'arrêté du 1er août 2016 (TROD en général).

### 5-LES MÉTHODES TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, D'ENCADREMENT

Pour les méthodes pédagogiques, les formateurs feront appel également à une démarche déductive, ou les formateurs transmettront des connaissances aux personnes en formation par un canal de type audiovisuel.

Un diaporama illustré est utilisé comme support de formation

Un polycopié est remis à chaque stagiaire, contenant le déroulé complet de la formation

Le formateur pourra poser des questions aux apprenants, proposer des exercices, mettre en situation et éventuellement guider vers la solution de manière se rapprocher le plus possible d'une démarche déductive.

Cette formation est donc interactive :

– des questions / réponses sont proposées tout au long de la formation afin de mémoriser les notions essentielles.

– Concernant l'encadrement : il sera constitué d'un Médecin et d'un pharmacien

### 6-MODALITÉ DE SUIVI DE FORMATION

Une attestation de formation sera décernée à la fin de la séance (art.l. 6353-1 du code du travail) mentionnant le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation, la nature de l'action (perfectionnement des connaissances) articles L6313-1 et 6314-1 du code du travail (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, qualification), le lieu, la date, la durée ainsi qu'une évaluation des acquis de la formation par test de connaissances.

### 7-LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Comme pour toutes les formations, la séance débutera par un test de préformation

Quel que soit le nombre de séquences suivies, les pharmaciens compléteront un QCM de 10 items portant sur les compétences acquises au cours de la formation dont les critères d'exclusion, l'interprétation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie et la prescription.

Une attestation de formation est délivrée sous réserve de valider a minima 8 items sur 10

## 8-DÉROULÉ DÉTAILLE DE LA FORMATION

### **La formation sera effectuée sur 4 heures**

De 13h30 à 17h45 avec une pause de 15' :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Fiche d'évaluation à remplir par le stagiaire
- Test de préformation

### **Séquence 1 : signes et symptômes de la cystite aiguë simple et prise en main du logigramme - 2 heures.**

- identifier et repérer les signes et symptômes d'une cystite aiguë simple et connaître les diagnostics différentiels ; 35 mn
- attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin ; 20 mn
- présentation du logigramme de la prise en charge des symptômes de la cystite aiguë simple (pollakiurie et brûlures mictionnelles non fébriles), avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence ; 50 mn
- identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin 15 mn

### **Séquence 2 : test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie 1/2 heure.**

- conditions de recueil des urines (flacon stérile, élimination du 1er jet d'urine, délais d'acheminement à la pharmacie le cas échéant, etc.), d'utilisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et leucocyturie et de leur interprétation avec les critères de positivité ; 5 mn
- conditions à indiquer à la patiente pour le recueil des urines :
  - se laver les mains au savon avant le prélèvement ;
  - prévoir un récipient sec et propre, rincé à l'eau claire, ou un gobelet en plastique (éviter l'utilisation d'antiseptique qui pourrait fausser le résultat) ;
  - recueillir le deuxième jet d'urine.
- conditions de réalisation du test : 5 mn
- effectuer le test le plus rapidement possible après le recueil des urines ;
- respecter la notice.
- information sur le contexte de la lutte contre l'antibiorésistance ;

- modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges ; 5 mn
- présentation pratique de la réalisation du test urinaire d'orientation diagnostique de recherche a minima de nitriturie et de leucocyturie et interprétation ; 5 mn
- mise en pratique par les pharmaciens 10 mn

**Séquence 3 : prescription - 1,5 heures.**

- présentation de la fiche mémo HAS en vigueur (réalisée en collaboration avec la SPILF) : cystite aiguë simple, à risque de complication ou récidivante, de la femme et des autres références bibliographiques pertinentes ; 10 mn
  - présentation des molécules ; posologies, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des caractéristiques du produit (RCP)) ; 20 mn
  - présentation des informations importantes et des règles hygiéno-diététiques à communiquer à la patiente ; 15 mn
  - sensibilisation à la juste prescription des traitements médicamenteux et à la lutte contre l'antibiorésistance ; 10 mn
  - traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant. le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test urinaire d'orientation diagnostique, ainsi que son code d'identification unique dit « IUD » dès lors que celui-ci est disponible, ou à défaut le nom du fabricant, la référence et le numéro de lot du test urinaire d'orientation diagnostique. A défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. » ; 15 mn
  - présentation de 2 cas pratiques 20 mn
- Temps d'échange

9-DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

4h00 de formation

10-LE NOMBRE MAXIMAL de STAGIAIRE

Limité à 15 stagiaires/formation

11-QUALITE DU FORMATEUR

Docteur RAVEL Morgan Médecin Généraliste depuis 5 ans  
à Bourdeaux

Isabelle HISLEUR, pharmacien d'officine depuis 30 ans

## 12-COÛT DE LA JOURNÉE DE FORMATION

160 €/ demi-journée de cinq heures de formation par stagiaire

## 13-DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard 48h avant le début de la formation

## 14-LIEU DE FORMATION

CFA de  
Guilherand  
Granges 60 rue  
de Narvik  
7500 Guilherand Granges

## 15-CONTACT

Isabelle HISLEUR  
par tél:04-75-44-12-25

par mail:cfa.pharm@orange.fr

## 16-ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation